

# L'évolution de la médiation, les défis actuels et le rôle de ROMED

Jean-Pierre Liégeois

---

Financé  
par l'Union européenne  
et le Conseil de l'Europe



UNION EUROPÉENNE



COUNCIL  
OF EUROPE      CONSEIL  
DE L'EUROPE

---

Mis en œuvre  
par le Conseil de l'Europe

Edition anglaise :

*Developments in mediation – Current challenges and the role of ROMED*

Les vues exprimées dans cet ouvrage sont de la responsabilité de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la ligne officielle du Conseil de l'Europe.

Toute demande de reproduction ou de traduction de tout ou partie de ce document doit être adressée à la Direction de la communication (F-67075 Strasbourg ou publishing@coe.int). Toute autre correspondance relative à ce document doit être adressée à l'équipe d'appui du Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms.

Cette brochure est le résumé du livre publié par le Conseil de l'Europe

*L'évolution de la médiation,*

*les défis actuels et le rôle de ROMED*

Médiation interculturelle pour les communautés roms

Jean-Pierre Liégeois

ISBN : 978-92-871-7364-5

Couverture : SPDP, Conseil de l'Europe

Photo: Shutterstock

© Conseil de l'Europe, octobre 2012

Imprimé dans les ateliers du Conseil de l'Europe

## Les enjeux d'un programme

Le programme de formation de médiateurs roms lancé en 2011 présente des caractéristiques qui en font un projet unique, développé à cette échelle en grandeur réelle, dans la durée, avec des retombées tant au niveau européen qu'au niveau des Etats membres.

La stratégie mise en place se doit d'être à la hauteur des enjeux et des attentes, à commencer par celles des communautés roms, car de telles opportunités ont rarement été proposées. Compte tenu du fait que les risques d'erreur restent importants dans le cadre d'une mise en œuvre complexe, une réflexion mûrie doit l'accompagner.

Cette brochure résume le livre publié sur le sujet par les Editions du Conseil de l'Europe: *L'évolution de la médiation, les défis actuels et le rôle de ROMED*.

### ► Contextualiser et valoriser

Ce document a pour objectif de contextualiser, d'évaluer et de valoriser les actions. Il est conçu comme un instrument de pilotage pour les animateurs du programme, comme un manuel permettant aux acteurs – formateurs, médiateurs, employeurs... – de situer leur démarche dans un ensemble, comme un outil d'aide à la décision pour les responsables politiques, comme un moyen de diffuser ce programme à un plus large public.

La contextualisation est importante, par une présentation des conditions de formation des médiateurs, par l'historique de l'idée et l'analyse de ses antécédents. Cela permet d'opter pour des dynamismes réalistes, de s'appuyer sur des acquis, d'améliorer les connaissances et de mieux adapter l'action.

La contextualisation permet aussi, en ouvrant un espace d'échange, de déseclaver les actions concernant les Roms, en ce sens qu'elles doivent inspirer ce qui se fait dans d'autres domaines, et aussi s'en inspirer. Les activités sont ainsi valorisées, les Roms étant, dans un renversement de perspectives allant à l'encontre des stéréotypes habituels, une source de références et un modèle d'actions positives. Les retombées sont un apport dans le domaine de la coopération européenne, dans le domaine de la lutte contre les discriminations et la marginalisation, et dans la recherche des conditions d'amélioration de situations difficiles. ROMED est une source d'inspiration pour le développement de politiques interculturelles à même de gérer les sociétés actuelles, marquées par la diversité et le pluralisme.

## La notion de médiation

### ► L'émergence de la fonction

La médiation est une pratique de régulation sociale qui existe depuis longtemps dans les dynamiques culturelles. Récemment, elle a acquis une visibilité nouvelle en même temps qu'une nouvelle fonction. Alors que des difficultés économiques apparaissent, des mutations sociales se précisent. L'individu est victime d'une accélération du changement dont il a du mal à suivre le rythme. Dans le même temps, les mouvements migratoires et l'exode rural, en déracinant les familles, parfois en séparant leurs membres, affaiblissent les liens sociaux et les instances de régulation traditionnelles, alors même que s'accroît la complexité du fonctionnement de la société. Le recours à des interprètes, facilitateurs, médiateurs, conseillers ou parfois guides devient incontournable, pour venir en aide à des populations victimes d'une pauvreté et d'une exclusion en augmentation. Un effet cumulatif des difficultés (logement, emploi, santé, etc.) induit un affaiblissement de la cohésion sociale, un repli, un sentiment de relégation et d'abandon qui mène parfois à des violences. L'individu éprouve un sentiment d'isolement. Ainsi, l'intervention de facilitateurs vise à recréer les éléments d'une solidarité perdue en faisant appel à des professionnels du lien social.

Des ambiguïtés existent cependant : ces nouveaux acteurs, mandatés par les pouvoirs publics, peuvent être perçus comme des moyens pour « acheter la paix sociale », exercer une action de sécurisation quand existe un risque d'explosion, et, ce faisant, déresponsabiliser des citoyens dont, paradoxalement, ils doivent favoriser l'autonomie.

### ► Un statut incertain

On assiste à un effet de mode, et les médiateurs sont parfois considérés comme une réponse magique pour résoudre des conflits ou désamorcer des tensions, mais sans que leur fonction soit consolidée, ce qui en fait une activité au statut mal défini, de même que la formation nécessaire à son exercice. Il s'agit le plus souvent d'une activité précaire, destinée à des populations précaires.

Actuellement, néanmoins, la fonction est de plus en plus reconnue comme indispensable dans une Europe où les choix économiques ont fait oublier les réalités sociales.

## ► Une conception nouvelle

Il apparaît globalement que le médiateur est un réparateur de liens distendus ou brisés, un compensateur des carences institutionnelles, un défenseur de droits bafoués ou méconnus. Il s'inscrit dans la réaction à des situations difficiles. La médiation est souvent considérée comme l'art de gérer des conflits. Certaines tendances montrent pourtant qu'un rôle de médiateur plus « proactif » et positif peut être développé, et qu'il est possible de passer d'un médiateur réparateur à un médiateur facilitateur.

## La médiation et les Roms

Les activités concernant les Roms peuvent être une source d'inspiration pour un renouvellement des pratiques. Le fait que le discours politique actuel soit fortement incitateur pour que la formation et l'emploi de médiateurs roms se développent, et le fait que des actions de terrain, parfois anciennes, dynamisent le processus peuvent laisser augurer d'une amélioration du contexte. La brochure publiée pose des jalons dans cette histoire et trace des lignes d'orientation, en mentionnant des réalisations anciennes, sorties de la mémoire des institutions.

La première grande étude européenne concernant les Roms, réalisée en 1984 dans le cadre de l'Union européenne, aborde plusieurs des aspects qui concernent la médiation, et la façon dont cette fonction est exercée dans les différents Etats. Le bilan et les recommandations de l'étude comportent des propositions allant dans le sens de la formation et de l'emploi des médiateurs.

## ► Un développement des actions

La mise en œuvre d'une résolution adoptée en 1989 par l'Union européenne sur la base de l'étude et portant sur la scolarisation des enfants roms va générer des activités, avec la volonté de développer un cadre de référence pour les médiateurs. Des projets pilotes sont mis en place. En 1993, une étude sur la médiation est menée par une association rom, en relation avec d'autres associations roms dans divers lieux d'Europe. Elle aborde les questions du statut, de la fonction, du recrutement et de la formation des médiateurs.

Les années 1990 sont riches en projets d'initiative locale ou nationale, mais aussi en réponses à des appels d'offres de l'Union européenne. Cette brochure présente des activités qui montrent l'intérêt suscité dans une dizaine d'Etats, et l'expérience accumulée depuis des années.



## Le Conseil de l'Europe

Le Conseil de l'Europe développe une action concernant les Roms depuis plus de quarante ans, et la question des médiateurs y est présente. Le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe met clairement en valeur la thématique dès 1994. Un réseau de villes est lancé, des rencontres thématiques sont organisées. Sur le terrain, des activités permettent d'approfondir les idées partagées lors des rencontres.

En 2000, le Comité des Ministres adopte la Recommandation n° R (2000) 4 sur l'éducation des enfants roms/tsiganes en Europe. Ce texte est le résultat de travaux menés depuis 1983 qui ont permis de progresser dans la connaissance d'une thématique complexe. Des séminaires, études de cas ou publications soulignent l'importance de la médiation dans le contexte scolaire.

En 2004, un séminaire présente un bilan sur le rôle, l'encadrement institutionnel, le statut et la formation des médiateurs et assistants. Il met en lumière les différentes conceptions et actions de médiation, et l'intérêt d'une approche comparative. Une équipe d'experts lance une enquête dont les résultats sont analysés dans un rapport concernant 35 Etats.

La Recommandation CM/Rec(2009)4 sur l'éducation des Roms et des Gens du voyage en Europe, adoptée en 2009, souligne à nouveau l'importance de l'emploi des médiateurs et assistants scolaires.

### ► Une réunion des gouvernements en octobre 2010

Dans un contexte de crise économique, de discriminations et de difficultés accrues des familles pour se déplacer d'un Etat à un autre, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe propose en octobre 2010 l'organisation d'une réunion à haut niveau pour tous les Etats membres. Plusieurs textes résultent de cette réunion. La Déclaration de Strasbourg sur les Roms revient à plusieurs reprises sur le rôle des médiateurs, et le texte «Les initiatives de Strasbourg» invite les Etats à «recruter des médiateurs roms dans les domaines de l'éducation, de la santé et de l'emploi et (à) les former aux manuels et lignes directrices du Conseil de l'Europe».

## Le programme ROMED

Une réunion en décembre 2010 rassemble des spécialistes de la médiation et des formateurs. Elle a pour ambition de définir la structure du programme, d'analyser les contenus de la formation et des matériels existants, et de mettre au point une stratégie passant par le choix d'un ensemble d'Etats et par le développement d'une démarche européenne.

Le médiateur doit s'inscrire, en tant que connaisseur des principes et dynamismes des parties en présence, comme facilitateur actif mais aussi neutre que possible, à même d'établir une communication entre les partenaires concernés, afin qu'ils s'engagent ensemble dans un processus de coopération constructive pouvant déboucher sur des changements à même d'améliorer les situations.

Une liste de 15 Etats est établie, dans lesquels l'action sera lancée : Allemagne, Bulgarie, Espagne, France, Grèce, Hongrie, Italie, «l'ex-République yougoslave de Macédoine», Moldova, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovaquie, Turquie, Ukraine. Le Kosovo<sup>1</sup> participe aussi au programme. Les critères de sélection des candidats médiateurs sont précisés, ainsi que les conditions de recrutement des formateurs.

### ► Le lancement du programme

Une formation des formateurs sélectionnés est organisée en janvier 2011, et une autre en août de la même année. Le matériel pédagogique est préparé. Un code d'éthique est affiné: il met l'accent sur 10 points qui doivent guider l'action du médiateur.

Les premières sessions de formation sont organisées entre mars et juillet 2011, pour plus de 400 médiateurs. La seconde session de formation a lieu, six mois après la première, entre septembre et décembre. Pendant ces six mois, les médiateurs doivent appliquer les connaissances qu'ils ont acquises lors de la première session.

### ► Une extension des actions

Le Représentant spécial du Secrétaire Général pour les questions relatives aux Roms est chargé de coordonner les activités. Des synergies sont consolidées entre les composantes du Conseil de l'Europe, des pratiques de coopération sont mises en place et des outils sont créés. Le programme devient ainsi complémentaires des autres actions du Conseil de l'Europe, notamment en matière d'éducation, de droits de l'homme, de lutte contre les préjugés et stéréotypes ou de

1. Toute référence au Kosovo mentionnée dans ce texte, que ce soit à son territoire, ses institutions ou sa population, doit se comprendre en pleine conformité avec la Résolution 1244 du Conseil de sécurité des Nations Unies et sans préjuger du statut du Kosovo.



lutte contre la discrimination... ROMED est un élément important du système, comme laboratoire cristallisant des dynamiques politiques et leur mise en œuvre concrète, du national au local.

Les synergies au sein des instances du Conseil de l'Europe sont illustrées par deux exemples : au niveau national et pour l'implication des Etats par l'action d'un comité intergouvernemental créé par le Comité des Ministres, le comité ad hoc d'experts sur les questions roms (CAHROM), et au niveau local par la participation des collectivités territoriales représentées par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe, qui intensifie ses activités concernant les Roms.

## Le potentiel du programme

Après son lancement dans les 15 Etats initialement retenus, et au Kosovo, d'autres Etats peu à peu s'associent au programme : Albanie, Belgique, Portugal, Royaume-Uni et Fédération de Russie. En janvier 2012, un nouvel appel à candidatures est lancé, afin de recruter de nouveaux formateurs.

Les caractéristiques de ROMED lui confèrent une grande originalité et une grande force, mais aussi une grande responsabilité. Le contexte dans lequel il s'insère demande des éléments de réponse qui doivent obéir à des contraintes pouvant être antagonistes, entre l'état d'urgence et le travail de fond, le conjoncturel et le structurel, le ponctuel et le durable, l'espace européen et le respect des dynamiques locales...

### ► Un projet pilote

ROMED n'est pas un système fermé. En amont, il doit prendre en compte les autres actions menées, pour que des rapprochements permettent la capitalisation des savoirs, l'articulation ou même la conjugaison des actions. C'est un élément important du programme que d'être en position de développer un rôle d'interface.

En aval, il a pour vocation d'être et de rester un projet pilote. Il a un caractère expérimental, source d'inspiration et force de proposition.

### ► De larges retombées

Le coût financier d'une non-action est beaucoup plus élevé que le développement de programmes adaptés. Il est plus économique d'agir plutôt que de pérenniser une situation qui rend les individus dépendants des services sociaux et ne contribuant pas aux dynamiques économiques des Etats concernés. La formation et l'emploi des médiateurs constituent un investissement rentable.



Par ailleurs, la place stratégique du médiateur entre les familles, les institutions, les populations non roms, comme interface favorisant la concertation entre les partenaires, comme facilitateur de l'implication des Roms, comme formateur des jeunes générations et comme modèle d'intégration pour elles, en fait un vecteur privilégié pour le développement de nombreuses actions, car il se trouve au cœur des dynamiques.

De plus le programme ROMED dépasse la question des Roms et ses retombées bénéficient à beaucoup d'autres. Nous ne sommes pas dans une réflexion marginale pour des populations que souvent on considère comme marginales. Nous sommes au cœur des questions politiques, sociales et culturelles fondamentales de l'Europe d'aujourd'hui et de l'Europe de demain.

## Les voies du succès

La publication n'intègre pas seulement le programme dans un contexte, mais aussi dans une perspective, donc dans une dynamique. Sont abordés des aspects fondamentaux pour la réussite du projet et ses retombées dans une perspective élargie.

### ► Une éthique institutionnelle

Une philosophie politique doit clairement inspirer l'action, sinon, pour des activités qui visent à améliorer, dans un état d'urgence, une situation dégradée, la noblesse des buts risque de masquer le vice des formes. Il convient également de considérer la finalité des orientations politiques sur lesquelles se fondent les décisions.

### ► Un parcours qualifiant

L'objectif du programme est, tout en proposant des actions visant à améliorer la situation des Roms, de réaliser la promotion et la reconnaissance du métier de médiateur, ainsi que d'améliorer ses conditions de travail. Il convient donc de parvenir à une professionnalisation qui passe par une qualification.

Inscrire la formation dans un système modulaire peut répondre aux impératifs évoqués, en rendant visibles et compréhensibles la capitalisation des savoirs et le niveau de qualification. Des modules de base permettent une connaissance du domaine et la façon de répondre à des situations différenciées, et des modules de spécialisation permettent au médiateur d'ajuster ses pratiques. Ainsi est défini un profil de formation pour une compétence qui correspond à un profil de travail, ce qui permet à la personne formée de se construire un parcours personnalisé et d'avoir à moyen et long termes une perspective d'évolution dans la qualification et dans l'emploi. Un tel système permet d'entrer dans une dynamique de «déségrégation» et d'intégration professionnelle.

### ► Une accréditation

Mettre en place un système modulaire facilite un processus d'accréditation. On peut mentionner le système européen de transferts de crédits pour l'enseignement et la formation professionnels, ouvert sur la validation des apprentissages non formels et actuellement en pleine expérimentation. ROMED peut apporter une contribution significative à ce processus.

### ► Un statut consolidé

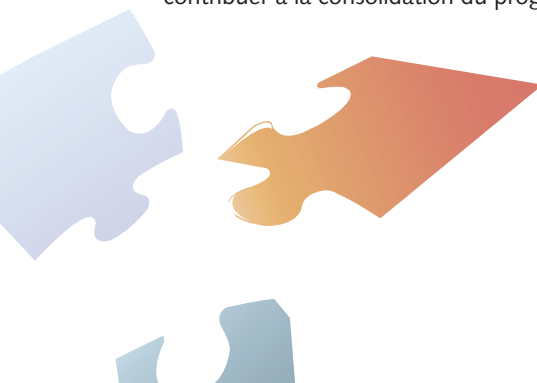
Dans un nombre croissant d'Etats sont mis en place des référentiels concernant les professions de la médiation. La définition d'un statut précis a l'avantage de le positionner dans un organigramme global. Cela témoigne d'une démarche non ségrégative : le médiateur rom ayant acquis une compétence renforce ses chances d'obtenir un emploi et de faire reconnaître sa qualification : à compétence équivalente, statut identique.

### ► Un code de déontologie

Au statut comme élément protecteur et sécurisant pour le médiateur s'ajoute la nécessité de définir une déontologie. Les points d'éthique auxquels doit se référer le médiateur dans l'exercice de ses fonctions sont tournés, en tant que préceptes ressortissant à la morale, vers l'attitude et le comportement du médiateur. Il convient de contextualiser ces éléments en ouvrant un volet concernant non plus la qualité personnelle du médiateur, mais le processus de médiation, dans le cadre d'une déontologie qui recouvre les deux volets et précise des devoirs partagés.

### ► Une stratégie

Etant donné le nombre croissant et la complexité des activités, il est nécessaire de mettre en place des outils d'organisation et de coopération. Il est pour cela nécessaire d'articuler quelques principes d'action dans une stratégie pouvant contribuer à la consolidation du programme et servir d'instrument de pilotage.



## Les acteurs essentiels

### ► Des médiateurs roms

Le programme ROMED vise à la formation et à l'emploi de médiateurs roms. Il est important de mettre en lumière ce point, afin que soient respectés les objectifs du programme et les valeurs soutenues par le Conseil de l'Europe.

Dès les années 1980, des textes du Conseil de l'Europe mentionnent l'importance de l'emploi de médiateurs roms. Il en est de même dans la Déclaration de Strasbourg sur les Roms d'octobre 2010, et dans *Les initiatives de Strasbourg*. Il est clair que le programme concerne des médiateurs roms, disposition cohérente avec d'autres textes abordant la participation directe des Roms et de leurs organisations aux activités qui les concernent, avec de plus ici la volonté de générer des emplois pour les Roms écartés du marché du travail.

Cela rejoint, en termes de sociologie du développement, la nécessité de s'appuyer sur les dynamiques internes des communautés concernées.

### ► Une implication majeure des Roms

Les avantages de l'emploi de médiateurs roms sont nombreux, qui concernent la connaissance du milieu, souvent la connaissance de la langue, l'appui sur la dynamique interne des communautés, la participation des Roms aux projets qui les concernent, la création d'emplois, l'effet de modèle positif pouvant induire chez d'autres une plus forte motivation pour s'investir dans une action similaire, le changement de regard porté sur le professionnel rom, non seulement de la part de sa communauté, mais aussi de son entourage professionnel et de ses partenaires institutionnels.

ROMED est la démonstration du fait que, si l'on veut faire disparaître les structures spécialisées qui peuvent entraîner un effet de ghetto, il importe de développer des compétences. Nous sommes là au cœur de la formation.

### ► La valorisation de l'expérience

Pour compléter la souplesse de formation dans un système modulaire, il est important d'utiliser les possibilités d'accès à la qualification ouvertes par la validation des acquis de l'expérience – VAE.

La VAE permet à toute personne de faire valider son expérience en vue d'obtenir une certification professionnelle. Cela permet de lever des blocages pour les personnes qui n'ont pas pu suivre de cursus scolaire classique. Ainsi, l'égalité des chances commence par l'acceptation d'une pluralité de moyens d'accès à la qualification et au savoir.



## ► L'engagement des pouvoirs publics

Les Etats qui ont lancé le programme doivent respecter leur engagement, car les conditions d'emploi des médiateurs sont déterminantes, avant la formation pour qu'il y ait une motivation de la part de candidats potentiels pour s'inscrire dans une formation et faire l'effort de la suivre, pendant la formation pour que des stages pratiques constituent un véritable apprentissage, et après la formation pour que cette dernière débouche sur des possibilités d'emploi.

L'analyse des conditions d'emploi actuelles est négative. L'accréditation, la qualification à travers l'obtention de modules, la définition d'un statut et d'une déontologie permettent de changer en partie ces conditions, dans la mesure où il en résulte pour les employeurs une meilleure connaissance de la professionnalisation des médiateurs et une appréciation exacte du rôle qui est le leur et des avantages qui résultent de leur emploi.

## ► La responsabilité des collectivités locales

La question des médiateurs est centrale pour les collectivités locales, directement concernées par leur travail sur le terrain, et principaux employeurs.

L'Alliance européenne des villes et des régions pour l'inclusion des Roms, lancée par le Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe est un outil important en matière de réflexion et d'expertise mutuelle d'une ville à l'autre pour comparer les actions et en inspirer de nouvelles; elle facilite aussi une logique d'échange et de coopération entre les médiateurs qui travaillent dans les villes membres du réseau.

## ► Les enjeux de ROMED

Les difficultés du programme sont dues à l'ampleur du projet, à la situation des Roms dans l'espace européen et aux représentations négatives qui s'y attachent, ainsi qu'aux politiques inadaptées qui ont été développées. Vient s'ajouter une difficulté inhérente aux objectifs du programme, pour la formation et l'emploi dans une profession mal définie, qui se cherche encore et qui n'est pas valorisée, bien que sa nécessité soit actuellement reconnue. La profession souffre d'un déficit d'image et de reconnaissance, et plus encore quand il s'agit des Roms. Double enjeu, double responsabilité et double intérêt de ROMED qui doit servir de pilote pour faire évoluer la situation.

Les risques sont réels, en amont parce qu'il peut y avoir un intérêt seulement superficiel et conjoncturel de la part des employeurs, et une instrumentalisation de l'emploi des médiateurs dans le cadre de politiques qui ne visent pas en priorité l'amélioration de la situation des Roms mais plutôt la tranquillité sociale. Et en aval parce que, après la formation, si l'emploi des personnes formées n'est pas assuré, tous les investissements, en termes de temps, d'énergie, et de financement, auront été utilisés en pure perte.

Les aspects positifs sont néanmoins assez importants pour la réussite du programme. Ce dernier est né d'une décision politique forte et s'inscrit dans un mouvement pluriannuel et largement européen par l'action conjointe du Conseil de l'Europe et de l'Union européenne. La nature même de la formation et de l'emploi des médiateurs rend nécessaire une approche intégrée qui touche à de multiples aspects. C'est un carrefour de réflexions, allant des questions de pédagogie aux questions d'emploi sur le terrain, des questions de dynamique culturelle aux questions d'intégration sociale.

### ► Le primat de la culture

Il est important d'ouvrir le programme aux médiateurs culturels. Le programme vise initialement les médiateurs scolaires, pour la santé et pour l'emploi. L'action culturelle ouvre des perspectives d'autant plus importantes qu'on observe un glissement dans les discours et les priorités qui en découlent, qui transforment et parfois réduisent les questions culturelles en problèmes sociaux ou économiques, et les minorités en catégories sociales. Un des grands avantages d'un développement en termes culturels est de se démarquer d'une vision misérabiliste ou « problématique » des communautés, pour les créditer de la reconnaissance positive et des dynamismes auxquels elles sont en droit de prétendre. Le lien existe avec d'autres programmes du Conseil de l'Europe : celui des Itinéraires culturels européens, et le développement d'un itinéraire culturel rom, le programme « Dosta! » de lutte contre les stéréotypes et préjugés, le programme des Cités interculturelles, l'Alliance européenne des villes et régions pour l'inclusion des Roms, le projet des Ressources culturelles pour l'intégration des Roms, etc.

C'est une réponse à l'inquiétude des médiateurs et de leur entourage qui craignent une déculturation planifiée à travers la mise en œuvre de certains projets. Dans cette perspective, l'exemple rom fait avancer de façon significative les réflexions générales au sujet de la médiation. Du fait que le médiateur rom a d'emblée une vocation beaucoup plus large que celle de « réducteur de conflits », aspect classiquement attaché à la définition du rôle de médiateur, on sort d'une conception limitée de son rôle pour passer d'un médiateur réparateur à un médiateur promoteur, d'un médiateur censeur à un médiateur interprète, d'un médiateur temporisateur à un médiateur libérateur, dont le médiateur culturel est le meilleur symbole.

Le programme ROMED doit enfin être animé d'un esprit qui dépasse certaines contingences administratives, car, en cette époque de difficultés économiques et de crispations politiques, les actions pour les Roms ne seront pas une priorité. Il faut que soit valorisé l'aspect pilote de ce programme, dont les retombées constituent un exemple d'action positive pour l'ensemble des citoyens européens, non seulement parce qu'elles améliorent les relations interpersonnelles et interculturelles, mais aussi parce qu'elles renforcent le dynamisme de tous et la confiance en un avenir partagé.

Plusieurs documents concernent la formation et l'emploi des médiateurs. Notamment :

- «La formation des assistants et médiateurs scolaires roms/tsiganes», séminaire organisé à Timișoara (Roumanie) en coopération avec l'Institut interculturel de cette ville, rapport établi par Calin Rus, DGIV/EDU/ROM(2004)11.
- «La situation des médiateurs et assistants scolaires roms en Europe», Calin Rus – DGIV/EDU/ROM(2006)3.
- «Guide du médiateur/assistant scolaire rom», Calin Rus, Mihaela Zatreanu – DGIV/EDU/ROM(2006)12.

Pour une contextualisation du programme ROMED dans le domaine de l'éducation, voir :

- *Education des enfants roms en Europe – Textes et activités du Conseil de l'Europe en matière d'éducation*, Editions du Conseil de l'Europe, 2006.

Pour situer le programme dans l'ensemble des activités du Conseil de l'Europe depuis plus de quarante ans :

- *Le Conseil de l'Europe et les Roms: 40 ans d'action*, Jean-Pierre Liégeois, Editions du Conseil de l'Europe, 2010.

Le programme ROMED reçoit le généreux soutien financier des gouvernements suivants :  
Albanie, Allemagne, Chypre, Espagne, Finlande, France, Serbie

Pour plus d'informations :  
Conseil de l'Europe  
Equipe d'appui du Représentant spécial du Secrétaire Général  
pour les questions relatives aux Roms  
F-67075 Strasbourg Cedex  
[www.coe.int/rom](http://www.coe.int/rom)  
[www.coe-romed.org](http://www.coe-romed.org)

Chef de programme :  
Aurora Ailincăi  
[aurora.ailincăi@coe.int](mailto:aurora.ailincăi@coe.int)

[www.coe-romed.org](http://www.coe-romed.org)